

# COMMUNE DE POUIGNY

## PROCÈS VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 4 DU 7 SEPTEMBRE 2020

**Date de convocation : 26 août 2020**

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Annie MARCELOT, Régine CHAMOT, Bernard Dundee VALOT, Hervé PHILIPPE, Nathalie COLLET, Charline BENASSY, Olivier CHAMOT, Sabine VALOT, Gilles RAVACHE, Eric LEBLANC, Cathy MACIA, Marie CHAUCHAIX, Guillaume NORBERT, Dylan EMONIN.

**Étaient excusés :** Monsieur Bruno CHAUCHAIX.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gilles RAVACHE

Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Séance ouverte à **18h00**

### **1 Approbation des Comptes rendus des conseils n°2 et 3 du 10 juillet**

*Adoptés à l'unanimité*

### **2 Centre Communal d'Action Social**

Mmes Collet et Valot ont rendu compte de la première réunion du CCAS tenue le 1<sup>er</sup> septembre. Le CCAS a décidé de développer une action pour l'aide sociale, la prévention et la cohésion sociale.

La livraison de repas à domicile est maintenue. Le prix est de 7,19 € par repas, facturés au prix coûtant aux bénéficiaires.

Elles annoncent l'organisation d'une « opération brioches » le 18 octobre dont le bénéfice sera versé à l'ADAPEI. Les associations du sou des écoles et des chasseurs organiseront l'initiative.

Elles annoncent la vente de chrysanthèmes les 23 et 24 octobre dont le bénéfice sera versé au CCAS.

### **3 Point sur les gouilles**

Mme la Maire renouvelle les plus sincères condoléances du Conseil municipal aux parents et à la famille, aux ami·e·s du jeune de 17 ans décédé par noyade il y a deux semaines.

Elle expose les gros soucis vécus pendant l'été : un jeune agressé, d'énormes bruits certains soirs, ...

Elle rappelle les actions menées par la mairie : arrêté anti-bruit et interdiction de camping placardés, visites auprès des usagers des gouilles, appels de la gendarmerie dès le premier week-end et chaque fois qu'il y a eu du tapage.

Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura a réagi aussi et organise une réunion qui se tiendra le 17 septembre à 9h30 à la Mairie de Pougny.

M. Valot informe que la société Famy, propriétaire de terrains, envisage d'ouvrir une exploitation de gravières.

Madame la Maire suspend le Conseil pour donner la parole à Monsieur Wyss qui expose les conclusions d'une étude hydrogéologique menée en 2005 sur la zone humide de l'Étournel et les anciennes gravières de Pougny.

L'étude aboutie à quatre recommandations :

1. Isolement de l'étang 3 des crues du Rhône ;
2. Création d'un modèle informatique de la nappe ;
3. Obturation de l'exutoire de l'étang 8 vers le Rhône ;
4. Apports d'eau depuis le Rhône.

Madame la Maire remercie M. Wyss et reprend le Conseil municipal.

La municipalité n'est pas favorable à l'ouverture d'une nouvelle gravière.

Le Conseil municipal souhaite un accord avec les partenaires concernés (CNR, SNCF, agriculteurs ...) pour fermer l'accès de la gouille « Vernay » aux voitures.

La commission « eau – assainissement ... » suit le dossier et est chargée de préparer une réunion publique sur ce sujet.

#### 4 **Ecole et périscolaire :**

L'effectif attendu de 85 élèves s'est confirmé à la rentrée. Le seuil de création d'une classe est atteint mais le CDEN (Conseil départemental de l'Éducation nationale) ne l'a pas décidé et ne se réunira plus d'ici janvier.

L'Éducation nationale a toutefois nommé une titulaire remplaçante présente à mi-temps, les matinées.

Le périscolaire connaît une complète ré-organisation, Madame la Maire remercie Mme Charline Benassy pour le travail réalisé.

D'autres modifications seront apportées après le premier trimestre lors de la réunion trimestrielle avec les agents.

Reste à élaborer le projet éducatif territorial, avec enseignants, animateurs, élus.

##### 4.a **Nominations**

Embauche de Mme Séverine Pellerin comme adjointe d'animation.

Titularisation de M. Sébastien Buisson-Jacquet comme coordinateur de l'équipe d'animation.

Titularisation de Mme Dominique Millet comme agente technique d'entretien.

##### 4.b **Règlement intérieur périscolaire et cantine :**

Mme Benassy expose les évolutions du règlement intérieur du périscolaire et de la cantine, élaboré en relation avec les enseignants, animateurs, parents et élus. Pour cette nouvelle année scolaire, le périscolaire sera ouvert la première semaine des petites vacances (octobre, février et avril).

*Adopté à l'unanimité*

#### 5 **Bâtiments municipaux**

L'augmentation spectaculaire du nombre d'élèves cette année et la construction de 74 logements livrés dans les deux prochaines années conduisent à penser qu'un agrandissement de l'école est nécessaire à très court terme induisant une réflexion sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Quatre anomalies ont conduit au rejet du permis de construire de la salle polyvalente par les services préfectoraux.

La municipalité est amenée à annuler la rénovation de la salle de motricité dans l'école, le projet de salle polyvalente et en conséquence d'annuler les subventions obtenues (État, région, département, agglomération) pour ces projets.

Délibération : Le conseil municipal demande l'annulation de la subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

*Adoptée à l'unanimité*

Délibération : Le conseil municipal demande une subvention du fonds de concours de l'agglomération pour la construction des deux nouvelles salles de classes.

*Adoptée à l'unanimité*

Délibération : Le Conseil municipal autorise Madame la Maire à signer la Convention avec l'Agence 01 pour une étude démographique, des déplacements dans le village et de deux scénarii pour l'agrandissement de l'école.

*Adoptée à l'unanimité*

Délibération : Le Conseil municipal annule la convention passée avec MOA PROJETS concernant la rénovation de la salle de motricité de l'école.

*Adoptée à l'unanimité*

Délibération : Le Conseil municipal demande à la région une aide financière au titre du « bonus relance » pour l'installation des modulaires scolaires.

*Adoptée à l'unanimité*

## **6 Autres Délibérations :**

### **a Groupement d'achat d'électricité :**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021 les collectivités ayant plus de 10 salariés ou un budget de plus de 2 millions € sont tenues de mettre en concurrence des fournisseurs de leur énergie. Mme la Maire déplore cette ouverture à la concurrence inutile.

Délibération : La commune de Pougny décide d'adhérer au groupement d'achat proposé par le SIEA et lui suggère de se joindre à l'UGAP (Union des groupements d'achats publics).

*Adoptée à l'unanimité*

### **b Régie des Eaux**

Depuis le 3 septembre Madame la Maire est membre du Conseil d'administration de la Régie des Eaux.

Délibération : Désignation de deux représentants au Comité technique de la Régie des Eaux :

Titulaire : Hervé Philippe

Suppléant : Dundee Valot

*Adoptée à l'unanimité*

### **c Bail à la société de Chasse**

La commune renouvelle le bail des terrains communaux avec la société de chasse, pour 1 € symbolique, bail renouvelable tous les trois ans par tacite reconduction.

*Adopté à l'unanimité*

## **7 Voirie et assainissement état des projets en cours**

Le conseil municipal affirme sa volonté de participer activement à d'autres choix en matière d'environnement et de qualité de vie pour ses habitants et en conséquence s'engage dans l'élaboration d'un schéma des déplacements cohérent sur l'ensemble du territoire de la commune et engage de premières actions.

Délibération : La commune demande à Monsieur le Président du Conseil départemental l'autorisation de réaliser une voie cyclable le long de la RD 984B dans le sens montant du Pont de l'Annaz à l'entrée de Pougny Haut.

*Adoptée à l'unanimité*

## **8 Décisions budgétaires**

M. Ravache expose l'objet de la modification du budget.

En raison de l'augmentation du nombre d'élèves à l'école (85 contre 66 à la rentrée 2019), nous devons annuler la rénovation de la salle de motricité de l'école, puisqu'elle sert actuellement de salle de classe. Nous devons construire dans l'urgence deux classes supplémentaires dont le coût estimé est de 450 000 €.

Le projet de salle polyvalente est annulé, compte tenu du rejet de la demande de permis de construire et en attente d'une réflexion globale sur les équipements communaux.

La décision modificative consiste à inscrire au budget le financement des deux salles de classes, et les conséquences de l'augmentation du nombre d'élèves pour les fournitures scolaires, ainsi que des ajustements liés aux délibérations adoptées en juillet.

Montant : Section Fonctionnement 12350.00€ Section Investissement : 300000.00€

*DMI adoptée à l'unanimité*

**La séance est levée à 21h30**